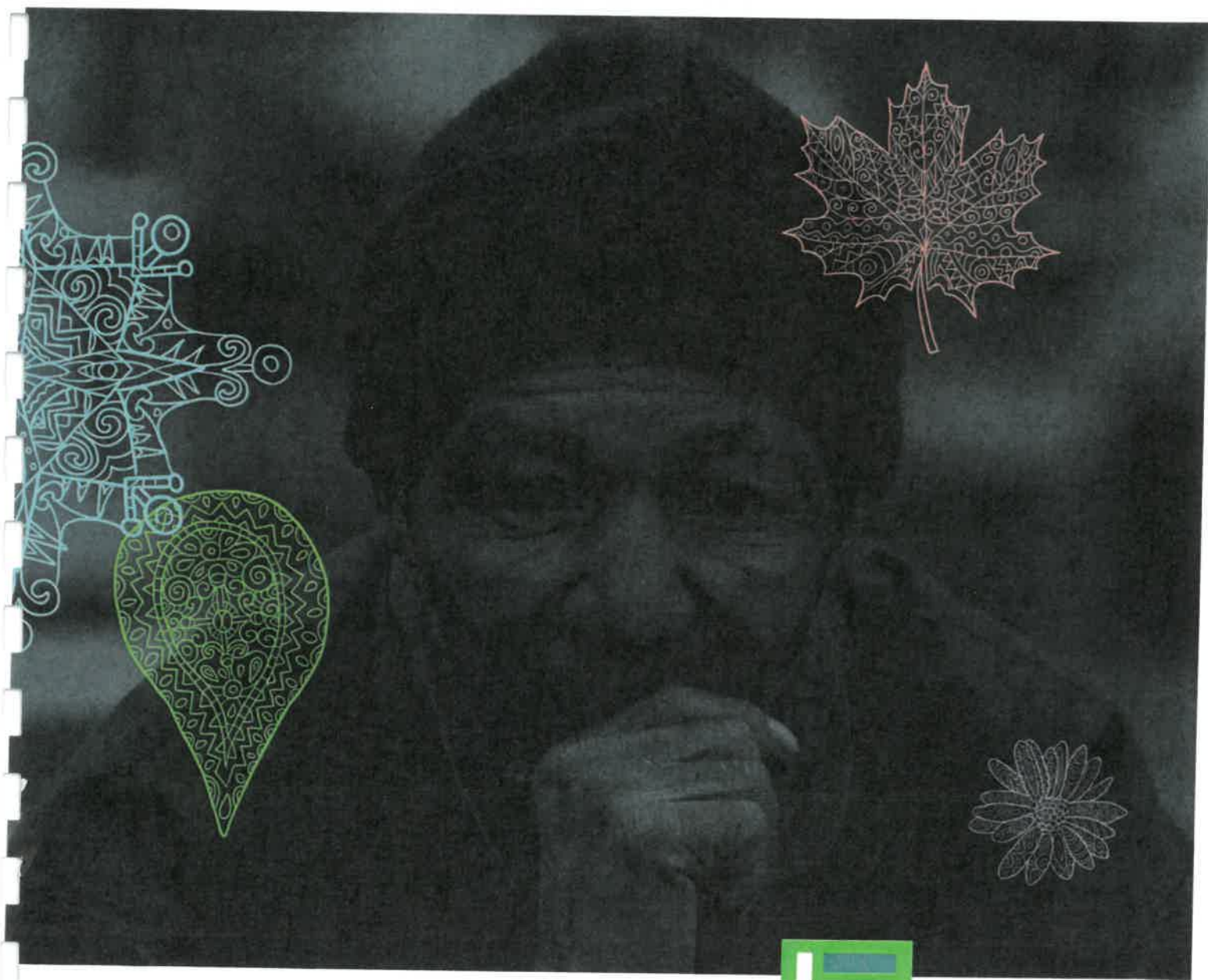


Rapport annuel 2017



Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

www.federationsolidarite.org





Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

La Fédération des acteurs de la solidarité Centre – Val de Loire en 2017

289 stagiaires
formés



8 029 heures de
formation dispensées



96 participants aux
4 réunions du CCRPA
organisées en 2017



172 participants aux
réunions des CDPA et comités de pilotage



Produits = 333 456 €

Charges = 272 734 €





Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

Sommaire

RAPPORT MORAL	1
Mot du Président	2
Présentation de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire	5
Evénements marquants	6
Commissions et groupes de travail régionaux	7
Formation	12
Partenariats	17
Actualités des adhérents	19
RAPPORT FINANCIER	21
Mot du Trésorier	22
Bilan	24
Compte de résultat	26
Budget prévisionnel 2018	28
ANNEXES	29
Travaux du CRPA	
Travaux des CDPA	
Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2017	





Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

RAPPORT MORAL

Mot du président

Avant d'évoquer les principales thématiques de l'actualité, il convient de faire le point sur l'activité de notre association régionale.

La première information majeure est la confirmation de notre redressement financier qui nous permet de soumettre à votre approbation le remboursement (partiel) de notre dette vis-à-vis de la FAS nationale. Les importants efforts de gestion faits sur les dernières années portent leurs fruits. Il s'agit d'une action collective portée principalement par l'équipe salariée, merci à eux.

Comme nous l'avions souhaité, le développement des formations renforce le réseau et contribue à l'équilibre économique.

Merci de continuer à nous faire confiance dans ce domaine et à nous solliciter pour de nouveaux partenariats.

Le partenariat recherché avec la DRJSCS se confirme autour de la démarche participative avec le financement de l'animation de conseils départementaux des personnes accueillies (CDPA) et le missionnement sur des études comme celle en cours sur les expulsions locatives.

Ces actions nouvelles ont permis de recruter en 2018 une nouvelle chargée de mission : Emilie BOUIN, Bienvenue à elle.

Nous devons aussi souligner les résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation SEVE qui vise à favoriser l'accès à l'emploi direct pour les salariés en insertion. Cette expérimentation se poursuit ; un temps de restitution aura lieu en 2018.

Le logement d'abord, un nouveau paradigme aux contours incertains

Depuis près de dix ans, notre fédération porte l'idée que le logement autonome associé à un accompagnement social adapté constitue un vecteur d'insertion pertinent. Un consensus semble se dégager autour de cette idée au regard d'expériences positives développées dans le nord de l'Europe.

L'Etat relance aujourd'hui cette orientation notamment en développant l'IML et les pensions de famille. Cependant il convient de construire autour de cette idée une méthodologie d'accompagnement et de clarifier le statut juridique de l'occupant.

En effet, le type d'accompagnement que l'on constate aujourd'hui est souvent financé par les FSL avec un taux d'accompagnement entre 20 et 30 ménages pour un travailleur social ; ce qui permet au plus une fréquence d'une rencontre par semaine. On ne peut pas à l'évidence accompagner les publics les plus fragiles dans ce cadre-là.

Une équipe pluridisciplinaire disponible 7 jours / 7 et 24 heures / 24 serait nécessaire.

Le statut de l'occupant est déterminant car il signe le niveau d'autonomie de la personne. A la lecture du rapport de l'ANSA « Le Logement d'abord et après » de mars 2017, on constate que nombre d'expérimentations se font dans la cadre de la sous-location. Cela signifie qu'une association assure la médiation et que l'occupant ne dispose pas des droits d'un locataire ordinaire.

Le critère d'évaluation proposé porte sur le maintien dans le logement des personnes ainsi logées mais le réel facteur de réussite que constitue à nos yeux l'accès à l'autonomie est très peu évoqué.

Ne risque-t-on pas alors d'installer durablement des personnes dans un statut de dépendance à nos associations ?

Avis de tempête sur le financement des CHRS

La réduction uniforme et systématique des crédits CHRS de 3% est aujourd'hui acquise tout comme le robage supplémentaire en lien avec un système de classification de nos établissements, non abouti, mais qui aujourd'hui devient le mètre étalon : les GHAM.

Comment ne pas faire le lien avec la thématique précédente ?

Les économies dégagées vont-elles venir alimenter la politique du logement d'abord ?

Il est évident que des coupes budgétaires non ciblées vont mécaniquement faire disparaître les hébergements collectifs ou regroupés par « assèchement ».

Beaucoup d'associations estiment que la diversité de l'offre d'hébergement est indispensable pour répondre à la diversité des besoins des publics en situation d'exclusion et qu'il existe une place pour des collectifs intelligents où l'autonomie de la personne est promue dans un environnement qui favorise le lien social.

Attention, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain mais recomposer de façon concertée l'offre d'hébergement et d'accompagnement.

Les CPOM qui vont devenir obligatoires, seront-ils de vrai outils de programmation et coopération pour les territoires ?

Quel poids auront-ils dans les réformes imposées d'en haut ?

Par ailleurs nous constatons que la tentation est grande pour l'Etat de profiter de ces coupes budgétaires pour éradiquer les CAVA, alors qu'ils sont souvent très complémentaires aux différents dispositifs de l'Insertion par l'activité économique.

Une crise migratoire qui nous percute

Depuis de nombreuses années, les migrations et leurs cortèges de pauvreté et de précarité viennent interroger nos positionnements associatifs et nos dispositifs d'hébergement.

Au regard des valeurs que nous portons en matière de non-discrimination et de respects des droits fondamentaux des personnes, nous nous félicitons des positionnements pris par la FAS nationale et de nombreux réseaux notamment sur la circulaire visant à instaurer des contrôles des services de l'Etat dans les lieux d'hébergement et sur la loi asile.

Dans des périodes troubles comme celles-là, le sens de l'appartenance à un réseau est renforcé.

Nous nous félicitons également des positionnements pris sur la Jungle de Calais ou plus récemment sur le campement du canal Saint Denis.

En région Centre – Val de Loire, sur les principales agglomérations, le 115 et les dispositifs d'hébergement d'urgence sont depuis longtemps dans l'incapacité de faire face à la demande. Sans remettre en cause le principe d'inconditionnalité, des critères de priorisation tels que l'âge des enfants ou l'état de santé sont mis en place pour gérer la pénurie de places.

Chaque année de nouvelles places se créent, chaque année les durées de séjour s'allongent et les refus 115 sont toujours aussi importants.

Nous soutenons fortement la proposition visant à rétablir des droits aux personnes sans papiers après deux ans de présence sur le territoire, seule solution pour sortir de l'embolisation du secteur de l'urgence et de la désespérance de ceux qui y sont maintenus.

Tous comme les CAO ont permis de désengorger les campements parisiens et la jungle de Calais, nous pensons qu'il faut différencier les formes d'hébergement d'urgence en fonction des besoins spécifiques des publics. Les migrants sont dans leur très grande majorité autonome dans la gestion de leur quotidien et ont surtout besoin de formation notamment pour l'apprentissage du français. Un hébergement en appartement se révèle très adapté pour préserver l'entité familiale.

En revanche nous devons réserver nos dispositifs d'hébergement collectifs (qui doivent disposer de moyens d'accompagnement renforcés et d'une ouverture 24 heures /24) aux grands précaires qui ne font plus le 115 et sont principalement pris en compte sur les dispositifs hivernaux.

Sur la thématique de la migration, une nouvelle problématique se fait jour : le devenir des mineurs étrangers isolés à leur majorité. Cette question se pose déjà sur Orléans (140 jeunes majeurs pris en charge). Dans les mois à venir, au regard de la croissance exponentielle des arrivées de mineurs, nous pouvons craindre le resserrement des critères pour le droit au séjour au moment du passage à l'âge adulte tout comme nous constatons des refus quasi systématiques de la part des Conseils Départementaux pour les prises en charge « jeunes majeurs ».

Le modèle associatif en question

La tribune parue dans le monde économique (4/05/2018), signée par tous les réseaux et associations nationaux met l'accent sur le rôle essentiel des associations comme corps intermédiaire qualifié pour l'élaboration des politiques publiques. Cette question était également au cœur des débats lors du dernier congrès de L'Uniopss.

La notion d'entrepreneuriat social émerge sans que l'on comprenne bien si elle porte en elle l'émergence d'un statut d'entreprise ou si elle met simplement en exergue un modèle d'organisation efficiente.

Dans le même temps, la gouvernance associative est fortement questionnée : peu ou pas d'adhérents, bénévolat réduit à la portion congrue, conseils d'administrations vieillissants que l'on peine à renouveler,...

Nous devons donc réformer notre modèle associatif pour le rendre plus crédible dans sa dimension citoyenne ; une des pistes étant l'association des personnes accueillies à la gouvernance associative.

Au final, la question que nous nous posons est celle du devenir des petites associations. Ne s'oriente-t-on pas à terme sur une taille minimale souhaitée comme c'est le cas pour les bailleurs sociaux ?

Est que certaines organisations de taille nationale, fortes de leur capacité à négocier nationalement, vont imposer leur logique économique et leur technostructure à nos associations ancrées territorialement mais plus fragiles ?

Qu'il faille mettre en cohérence les initiatives associatives est certainement une nécessité mais attention, à force de rationalité budgétaire, à ne pas tuer la créativité qui souvent trouve sa source dans la proximité avec les publics en situation d'exclusion.

Est-ce que de nouvelles formes de coopération (association d'association) peuvent proposer un mix entre poids économique, projet associatif et ancrage territorial ?

Je vous propose d'échanger autour de ces questions en profitant de la présence de Florent GUEGUEN et de Louis GALLOIS .

Je les remercie vivement de leur présence et des éclairages qu'ils pourront nous apporter.

La Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire

Organisation associative nationale « Fédération des acteurs de la solidarité »

Président : Louis Gallois
Directeur Général : Florent Guéguen

Fédération des acteurs de la solidarité Centre – Val de Loire

Président : Eric Le Page
Directeur : José Pires Diez

Conseil d'Administration

Eric Le Page	Président
Denis Vernadat	Vice-Président
Thierry Martinez	Trésorier
David Souchet	Trésorier Adjoint
Sandrine Fontaine	Secrétaire
Géraldine Freydier	Secrétaire
Adjointe	
Monique Carriat	Membre
Cédric Rouly	Membre

Membres :

Arnaud Aazard
Didier Patureau de Mirand
Jean Poncet
Alain Courvoisier
Annick Bourret
Martine Perrin
Franck Carbonnel
Samuel Lorilleux
Emmanuel Farçy

Evènements marquants

Date	Intitulé
6 janvier	CDIAE du Loir-et-Cher
11 janvier	Journée démocratie participative
12 et 13 janvier	Congrès fédéral
18 janvier	Réunion nationale projet SEVE
25 janvier	Journée de travail sur la rédaction de la convention intercommunale d'équilibre territorial
26 janvier	Réunion FSL groupe hébergement avec l'USH et la DRJSCS
31 janvier	Présentation du rapport sur le mal logement
3 février	Comité d'orientation scientifique Villes ⁽²⁾
6 février	Journée régionale d'échanges de pratiques FSL
13 et 14 février	Formation Unifaf « Appréhender le nouveau visage de la formation »
17 février	Rencontre DRJSCS
27 février	CRHH
13 mars	Formation Unifaf « Mettre en place une stratégie pour mon organisme de formation »
15 mars	Commission SIAO
28 mars	Assemblée générale USH
4 avril	Rencontre USH
4 avril	Signature accord cadre Pôle emploi
26 avril	Assemblée Générale Le Relais
27 avril	Journée « Accès aux droits »
11 mai	Journée usagers
12 mai	Commission spécialisée CRHH
15, 16 et 17 mai	Formation Unifaf « Axer la formation présentielle sur la pratique »
17 mai	Rencontre DRJSCS et têtes de réseaux
18 mai	Assemblée générale Entraide et solidarités (anciennement Entr'Aide Ouvrière)
18 et 19 mai	Formation Unifaf « Choisir une politique qualité »
23 mai	Rencontre Direccte / Têtes de réseaux IAE
30 mai	GAN Justice
30 mai	Assemblée générale Foyer d'Accueil Chartrain
1 ^{er} juin	Rencontre Secours Catholique et Accueils de jour

9 juin	Comité d'orientation scientifique Villes ⁽²⁾
19 juin	Conférence intercommunale du logement de Loir-et-Cher
21 juin	Réunion SIAO
23 juin	Assemblée générale fédérale
29 et 30 juin	Siège régions
5 juillet	PDALHP d'Indre-et-Loire
7 juillet	Colloque USH
10, 11 et 12 juillet	Formation Unifaf « Définir une démarche commerciale »
13 juillet	Réunion préparatoire journée régionale « Addictions et lutte contre les exclusions »
31 août	Réunion préparation journée IAE
5 septembre	PDALHP Loiret
6 et 7 septembre	Congrès SEVE
14 septembre	Réunion Fédération Addictions
18 et 19 septembre	Formation Unifaf « Répondre aux appels d'offre »
21 et 22 septembre	Siège Régions
28 septembre	CDIAE du Loiret
4 octobre	Signature avenant Pacte Territorial d'Insertion
17 octobre	Réunion têtes de réseaux
18 octobre	70ème anniversaire Entraide et Solidarités
19 octobre	Groupe de travail usagers Indre-et-Loire
8 novembre	CRHH plénier
9 novembre	Journée régionale « Lutte contre les exclusions et addictions »
15 novembre	Commission Santé
17 novembre	Séminaire Logement d'abord
25 novembre	Journée bilan Cap'Asso
29 novembre	Intervention IUT Tours
5 décembre	Journée nationale participation
6 décembre	Séminaire CPOM
14 et 15 décembre	Siège Régions
19 décembre	Comité d'orientation scientifique Villes ⁽²⁾

Commissions et groupes de travail régionaux

Expression et participation des usagers

1- Le Conseil Régional des Personnes Accueillies

Le CCRPA existe maintenant depuis plus de 5 ans. Au fil des réunions les personnes accompagnées, notamment celles qui participent au COPIL ont pu s'aguerrir, notamment dans leur capacité à organiser les journées, mais également dans leur connaissance du secteur et leur capacité à prendre la parole.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Chaque réunion plénière fait l'objet d'un compte rendu incluant les préconisations proposées. Celles-ci sont régulièrement mises en ligne sur le site de la Fédération, ainsi que sur site CRPA opérationnel depuis début 2016 (cf. préconisations jointes en annexes).

a) Les réunions plénières

4 réunions ont été organisées en 2017 :

20 mars 2017 : Comment préparer au mieux la fin de la trêve hivernale

4 juillet 2017 : L'accès à la santé

13 octobre 2017 : L'emploi, pourquoi pas moi ?

7 décembre 2017 : La sécurité dans les établissements

Au total, ce sont 96 personnes qui ont participé à ces 4 réunions dont 65 personnes accueillies et 31 travailleurs sociaux / bénévoles / accompagnants, autres, soit une proportion de 67 % de personnes accueillies.

Chaque rencontre est précédée d'un Comité de pilotage qui définit les thématiques de travail, le déroulement des journées, les modalités d'organisation,...

Déroulement d'une réunion CRPA

L'articulation des sessions plénières sont généralement structurées de la façon suivante :

Matin

Accueil café

Présentation du CRPA, fonctionnement

Actualités / Participation aux différentes instances

Présentation de la thématique

Travaux en sous-groupes : Elaboration des constats

Restitution

Après-midi

Travaux en sous-groupes : Réflexion sur les préconisations

Restitution

Synthèse de la journée

Evaluation

Clôture

b) La représentation

La participation de membres du CRPA à différentes instances de représentation s'est poursuivie par leur présence régulière aux réunions du CNPA (Conseil National des Personnes Accueillies), inter CRPA, journées régionales consacrées à l'hébergement et au logement, à la santé, assemblée générale nationale et régionale de la fédération, séminaire d'intégration des nouveaux administrateurs. Deux membres participent au conseil régional de l'hébergement et du logement (CRHH) et deux aux commissions DALO sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

2- Les Conseils Départementaux des Personnes Accueillies

Depuis fin 2015, grâce au soutien financier de la DRJSCS, nous avons créé à l'échelon départemental, des instances de consultation des personnes accompagnées que nous avons nommé, pour l'instant CDPA, Conseils Départementaux des Personnes Accueillies. Nous recherchons une nouvelle appellation pour éviter la confusion avec le CRPA qui est une instance pilotée au niveau national. En 2017, 3 départements ont été concernés par l'organisation de réunions du CDPA avec 12 réunions organisées qui ont rassemblé un total de 172 personnes dont 103 personnes accueillies, soit une représentation de personnes accueillies d'environ 60 %. Le travail de contact entre les réunions s'avère primordial pour maintenir une dynamique locale.

Lieu	Date	Type	Objet	Nombre de participants
Bourges	9 mars 2017	Comité de pilotage	Préparation du CDPA du 4 mai 2017	4
Bourges	4 mai 2017	CDPA Plénier	Thème : Réaliser ses démarches sur informatique	12
Chartres	15 novembre 2016	Comité de pilotage	Préparation du CDPA du 23 janvier 2017	19
Chartres	23 janvier 2017	CDPA Plénier	Thème : L'accès au droit commun	46
Chartres	6 mars 2017	Comité de pilotage	Préparation du CDPA du 12 juin 2017	11
Chartres	12 juin 2017	CDPA plénier	Thème : Le droit et l'accès à l'alimentation	15
Chartres	27 septembre 2017	Comité de pilotage	Préparation du CDPA plénier du 27 novembre 2017	6
Chartres	27 novembre 2017	CDPA Plénier	Thème : La mobilité	11
Blois	27 janvier 2017	Comité de pilotage	Préparation du CDPA plénier du 7 mars 2017	4
Blois	7 mars 2017	CDPA Plénier	Thème : Accès aux loisirs pour les personnes en situation d'hébergement	16
Blois	13 juin 2017	Comité de pilotage	Préparation du CDPA du CDPA du 16 octobre 2017	6
Blois	16 octobre 2017	CDPA Plénier	Thème : Comment bien vivre ensemble en structure d'accueil	22
			Total	172

Déroulement des rencontres

Lors de leur création, en 2015, une première journée avait été consacrée à la présentation de la démarche, à la définition du fonctionnement du CDPA sur chaque département concerné pour recueillir les attentes des participants et identifier les volontaires souhaitant s'investir dans le comité de pilotage départemental. En 2017, nous avons poursuivi le fonctionnement qui avait été défini préalablement. Ainsi, chaque réunion plénière a été précédée d'une réunion du Comité de pilotage départemental en charge de choisir la thématique, les questionnements à débattre, les modalités de déroulement et d'organisation de la journée. Nous souhaitons à l'avenir, pour être plus concrets, réunir à posteriori tous les partenaires concernés par la thématique au niveau local afin de rendre opérationnelles, quand cela est possible les préconisations faites par les personnes accompagnées.

3 – Communication

Les invitations et comptes rendus des réunions des CDPA et CRPA font l'objet d'une mise en ligne sur l'espace dédié à notre association régionale du site internet de la Fédération :

<http://federationsolidarite.org/centre-val-de-loire-actions/centre-val-de-loire-ccrpa>

Le CRPA bénéficie, en outre, d'un site spécifique : <http://ccpa-ccrpa.org/region-centre>

Les préconisations issues des rencontres CRPA et CDPA sont transmises régulièrement auprès des partenaires engagés dans la démarche ainsi qu'auprès des acteurs concernés par les thématiques. Les retours que nous avons à la suite de ces envois sont transmis aux membres de ces deux instances.

Insertion par l'Activité Economique

Expérimentation SEVE

En 2016, la Fédération des acteurs de la solidarité avait lancé l'expérimentation « Sève » (SIAE et entreprises vers l'emploi) destinée à positionner, sur leur territoire, les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) comme de véritables interlocutrices des entreprises pour favoriser l'emploi durable des salariés en insertion. Soutenu par la DGEFP, la DGCS, le FSE et la Fondation de France, cette expérimentation menée sur une période de 18 mois, concerne 10 structures d'IAE, avec 3 fédérations régionales Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Centre Val de Loire.

En région Centre Val de Loire, deux structures d'insertion dans l'Indre et Loire et une autre dans l'Eure et Loir sont les porteuses opérationnelle de l'action :

Entr'Aide Ouvrière, devenue Entraide et Solidarités (Tours - 37) et Objectif (Amboise - 37)
Atelier des Carnutes (Foyer d'Accueil Chartrain – Chartres - 28)

> Objectif

- . Renforcer les pratiques d'accompagnement vers et dans l'emploi
- . Favoriser l'implication de toute l'équipe dans ce mouvement de médiation vers l'emploi pour favoriser les mises en relation avec les employeurs du territoire et l'emploi durable des salariés en insertion.

> Le dispositif de "formation-action" / modalités 2017

Participants : L'ensemble des permanents des SIAE concernées.

Un principe : Partir des pratiques existantes et nouvelles pour les consolider et les enrichir d'apports conceptuels (démarche, outil, ...)

Une organisation à plusieurs niveaux, favorisant les échanges entre les SIAE et équipes participantes :

- National : 2 réunions des Directeurs SEVE + 1 séminaire national pour tous les participants
- Régional : 3 Groupes Projet réunissant des délégués de chaque équipe
- Sur chaque site SIAE : 3 à 5 journées de formation, réunissant tout ou partie de l'équipe de permanents.

Un suivi des actions et résultats aux niveaux national et régional : COPIL national et régional (4).

> Résultats globaux

- . Etat d'esprit, positionnement : l'insertion est l'objectif prioritaire de la SIAE
- . Insertion : augmentation du nombre de bénéficiaires IAE et de sorties dynamiques
- . Pratiques de médiation : renforcement et développement des contacts entreprise (recueil d'offres, aide au recrutement, conseil formation) et des mises en relation (PMSMP, entretien d'embauche et accompagnement dans l'emploi)
- . Fonctionnement équipe : coordination accrue, implication des ET dans les contacts et suivi en entreprises
- . Parcours des salariés : durées de contractualisation modifiées, contrat d'objectifs dès l'intégration

> Evaluation

Des évaluateurs externes interviennent tout au long du processus pour étudier les effets des stratégies de médiation mises en place : pratiques de médiation active développées par la SIAE, résultats d'insertion, mobilisation des équipes, ...

Santé

En 2017, plusieurs appels à projet (LAM, LHSS, ACT) sont venus compléter les dispositifs d'hébergement en direction des publics rencontrant des problèmes de santé.

Le Conseil d'administration de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre – Val de Loire a donc souhaité mettre en place un groupe de travail santé composé des établissements qui portent ce type de dispositif ou qui sont impliqués sur cette thématique.

L'objectif de ce groupe de travail est d'échanger sur le fonctionnement des associations dans leur approche de la santé et d'identifier les principales problématiques rencontrées, afin de développer une analyse et d'élaborer des contributions à même d'améliorer l'accueil et le suivi des personnes dans nos structures.

C'est pourquoi, une première rencontre a été organisée le 15 novembre 2017 afin de définir les objectifs, les questions prioritaires, la méthodologie à mettre en œuvre et le calendrier.

SIAO

Le Conseil d'Administration de la Fédération des acteurs de la solidarité, compte tenu du caractère stratégique des SIAO, a souhaité mettre en œuvre un groupe d'appui régional SIAO. Depuis fin 2016, des rencontres ont lieu avec l'ensemble des responsables de ce dispositif dans la région. Cinq des six SIAO appartenant à des associations fédérées à la Fédération des acteurs de la solidarité ; il semble que ce soit le lieu le plus adapté aux échanges et définition de pistes d'évolutions communes.

Les réunions sont co-animées par Thierry Gheeraert, Directeur du pôle social et médical de l'association Entraide et solidarités de Tours, et également membre du groupe d'appui national SIAO pour le compte de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre Val de Loire.

4 réunions ont été organisées en 2017 dont vous trouverez un résumé ci-dessous :

Etat des lieux dans les territoires difficultés/particularités

Les SIAO ont globalement de bonnes relations de travail avec les services de l'Etat.

Dans certains départements des problèmes peuvent surgir notamment en ce qui concerne «les personnes du droit commun » qui se plaignent parfois agressivement de ce qu'elles considèrent être une captation des places par les personnes liées à la demande d'asile.

Selon les SIAO les relations avec l'OFFI sont plus ou moins bonnes. Dans un des départements, une rencontre SIAO/OFFI a permis d'améliorer la situation.

Partout la problématique des « dublin » issues des CAO se fait sentir, pour l'instant pas de directive régionale au niveau Etat.

Autres difficultés constatées:

Pour les migrants : le besoin de places pour isoler, alors que les associations avaient souvent prévu des places pour familles.

Pour les personnes qui accèdent à des papiers l'accès au logement peut s'avérer quand même compliqué
Problématique des moins de 25 ans, quelle orientation ? Quelle solvabilité

Problèmes pour les orientations des mineurs étrangers. Les participants reconnaissent que les départements sont débordés et ne parviennent plus à faire face.

Pour les femmes victimes de violences, ils semblent que les dispositifs soient adaptés, les prises en charges sont rapides et de bonne qualité. Dans certains départements, des protocoles existent entre SIAO/CAF/BAILLEUR/HOPITAL... qui permettent d'accélérer les accompagnements et le retour rapide quand cela est possible vers le logement autonome.

Ce protocole devrait exister sur tous les territoires, mais apparemment il n'est pas connu de certains. Deux problématiques semblent se percuter pour l'accueil en urgence des femmes seules sans enfants et l'impossibilité de les orienter vers les abris de nuits le plus souvent construit et organisé autour de l'accueil des hommes.

De manière générale tous les présents reconnaissent une vraie difficulté liée à l'accueil des migrants, et constatent toujours l'embolie du système «le système est bloqué pour tous ».

Qualité de l'observation, utilisation du SI-SIAO par les partenaires

Les 5 SIAO participants sont équipés de SI-SIAO,

Des formations sont prévues dans tous les départements. Il faudra prévoir des formations permanentes pour faire face au « turn over »

Le SI commencera à être efficace quand les prescripteurs le rempliront correctement. Les plus gros prescripteurs sont les conseils départementaux, à ce jour (2017), le CD d'Eure et Loir travaille avec le SI. Les SIAO du Loir et Cher et d'Indre et Loire nous font part de négociations avancées avec leur CD qui devraient aboutir prochainement. Le département du Cher devrait faire une démarche unilatérale stipulant que seules les demandes transitant par le SI seraient prises en compte.

La confiance entre hébergeurs et SIAO n'est toujours pas de mise, l'ensemble des présents constatent que beaucoup ne jouent pas le jeu. Soit par des refus dont les motivations « sont plus que discutables », soit en continuant à appliquer un accueil direct, avec une simple information au SIAO. Pour les SIAO présents il faudrait être beaucoup plus exigeant avec les hébergeurs sur l'utilisation du SI dont certains ne se soucient guère.

Ces rencontres continueront en 2018, chaque réunion se déroule dans un département différent.

Formation

I – Formation qualifiante ETAIE (Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Economique)

La Fédération des acteurs de la solidarité Centre Val de Loire organise, coordonne et administre la formation ETAIE depuis 22 ans pour l'Interréseau régional CIRRIE.

1. Le titre

ETAIE est un titre de niveau IV (Bac Professionnel), qui permet à des Encadrants Techniques de valider leurs compétences sur les 4 axes suivants (appelés U.C. / Unité de Certification) :

- UC1 **Encadrer** des salariés en insertion
- UC2 **Former** les salariés en situation de production
- UC3 **Organiser et faire le suivi** du processus de production
- UC4 **Participer** à la construction des parcours d'insertion des salariés

Ce titre est obtenu en présentant un dossier devant un jury composé de professionnels de l'Insertion par l'Activité Economique et de la Formation. La préparation du passage devant le jury peut se faire :

- par la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) sous condition d'expérience en qualité d'Encadrant Technique d'au moins 3 ans,
- par la formation ETAIE organisée par la Fédération des acteurs de la solidarité Centre – Val de Loire depuis 1996.

2. La formation

La formation concerne des Encadrants Techniques en poste qui viennent en formation à raison d'un jour par semaine.

Chaque UC, Unité de Certification, comprend plusieurs « modules » correspondant à une thématique spécifique.

Le principe pédagogique de cette formation est celui de l'alternance intégrative, permettant de lier formation et pratique professionnelle, garantie de la professionnalisation des participants et de l'impact de la formation sur l'activité quotidienne du stagiaire dans sa structure. L'approche pédagogique est donc centrée sur la pratique des stagiaires et des séances d'analyse des pratiques professionnelles sont proposées tout au long de la formation. Chaque stagiaire bénéficie, par ailleurs, du soutien d'un tuteur dans sa structure pour faire le lien entre la formation et la pratique.

3 - Le financement

Initialement, le face à face pédagogique de la formation était pris en charge par le Conseil Régional. Depuis la 13e promotion, démarrée en 2013, le coût de la formation est pris en charge par les OPCA. Ceux-ci proposent des modalités de financement différentes.

La réforme de la formation professionnelle a accentué la diversité des financements entre les OPCA. En effet, le financement par le Compte personnel de formation (CPF) est le plus fréquent. Mais, il permet de financer ou pas l'ensemble des frais engagés selon l'OPCA concerné. Dans ce cadre, nous avons fait appel à la DIRECCTE dans sa mission de professionnalisation du secteur, qui nous a accordé une subvention permettant d'équilibrer les dépenses.

15° promotion ETAIE

Commencée en juin 2016, la 15° promotion ETAIE a pris fin le 22 décembre 2017, date à laquelle était organisé le jury de validation.

- 15 personnes ont participé à cette promotion
- 13 étaient présentes au démarrage de la formation
- 2 ont intégré le cursus en cours (1 à partir de l'UC 2 et 1 à partir de l'UC 3).
- 8 ont participé à l'intégralité du cursus
- Par choix, 3 ont suivi seulement une partie de la formation
- 3 stagiaires ont arrêté la formation en cours (départ de poste)

11 candidats ont participé au jury de validation dont 1 issu d'une autre région et pour lequel la participation au jury a eu lieu à distance

8 ont présenté l'ensemble des UC composant le titre, 3 ont présenté seulement une partie des UC.

6 ont validé partiellement le titre

3 ont obtenu le titre dans sa globalité.

16ème promotion ETAIE

En 2017, pour la première fois, 2 sessions de la formation ETAIE se sont déroulées simultanément. En effet, au cours de la fin 2016 et en début d'année 2017, nous avons reçu de nombreuses demandes de structures souhaitant inscrire leurs salariés sur le dispositif. Habituellement, une nouvelle session commence après la fin de la précédente. Si cette logique avait été poursuivie, les candidats et leur structure employeur auraient dû attendre un délai d'environ un an pour intégrer le cursus. Aussi, dès lors que le nombre d'inscrits a été suffisant, nous avons programmé la 16ème session qui a pu commencer début avril 2017 avec 13 stagiaires et prendra fin en décembre 2018.

Pour tenir compte de la mobilisation des formateurs sur la 15ème promotion le vendredi, cette 16ème promotion est programmée le jeudi.

II – Formation continue

Les formations « inter-structure »

Chaque année, notre catalogue de formation permet aux structures adhérentes et non adhérentes d'identifier les axes de formation sur lesquels nous pouvons intervenir. Les formations sont organisées dès que des professionnels se positionnent.

Ainsi, en 2017, ont pu être organisées en inter-structure :

115-Veille sociale

Dans une période où les dispositifs d'urgence sont en perpétuelle saturation, la fonction d'écouterants 115 peut être difficile à assumer. De plus, l'évolution induite par la mise en place des SIAO et l'apparition des équipes de maraude inscrivent les 115 dans un nouveau contexte institutionnel. Il s'agit, dès lors, de permettre aux participants de disposer de repères quant aux dispositifs impliqués, définir leurs complémentarités, déterminer les critères de primo-évaluation, d'améliorer leurs compétences et de s'inscrire dans une démarche « d'allers vers ».

10 stagiaires ont participé à la formation de 3 jours organisée en début d'année 2017.

Formation Bases de la fonction Encadrant Technique

Pour la première fois cette année, nous avons proposé une formation de 3 jours (2 jours + 1 jour) à destination des encadrants techniques, chefs d'équipes, assistants techniques,... en charge de l'encadrement de salariés en insertion.

En effet, l'Encadrant Technique est un acteur clé des Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui assure la réalisation de la prestation (service ou production), et accompagne l'évolution de ses salariés au sein de l'activité et vers l'emploi ou la qualification. Au-delà de ses compétences techniques, il va mettre en œuvre ses qualités humaines et relationnelles. Dans ce contexte, l'objectif de la formation était de permettre aux encadrants de bien identifier leurs missions, de repérer le secteur dans lequel ils évoluent et d'acquérir les bases de leur métier.

Très rapidement, nous avons constaté une véritable attente de la part des structures sur cette thématique au regard du nombre d'inscriptions reçues, soit 19 au total. Pour satisfaire l'ensemble de ces demandes, nous avons donc organisé deux sessions, l'une en juin et l'autre en septembre, avec la réunion des deux groupes sur la 3^{ème} journée. Cet engouement s'est poursuivi sur la fin 2017 avec la réception de nouvelles inscriptions et la programmation d'une prochaine session sur 2018.

Travailler en contexte interculturel

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Elan Interculturel, nous avons pu proposer une formation sur cette thématique qui s'est déroulée sur 6 jours : les 18 et 19 mai 2017, 12 et 13 juin 2017, 19 septembre 2017 et 6 octobre 2017.

L'action était destinée aux intervenants des secteurs de l'insertion socio-professionnelle et de l'hébergement amenés à encadrer et accompagner les primo-arrivants, les différences culturelles pouvant être sources d'incompréhensions réciproques, de malentendus, voire de conflits et faire, ainsi, obstacle à la relation et à l'intégration.

L'action étant financée par l'Etat, les structures et participants ne payaient pas la formation. C'est ce qui a permis d'intégrer des participants bénévoles aux professionnels. L'objectif de cette action était de permettre aux différents acteurs de l'accueil des primo-arrivants (bénévoles, services civiques, travailleurs sociaux,...) de :

- Améliorer la qualité et la cohérence de l'accueil
- Comprendre et maîtriser les enjeux fondamentaux liés à l'approche interculturelle
- Analyser et mieux appréhender les interactions en contexte interculturel
- Analyser les domaines et pratiques de la gestion de l'interculturel
- Favoriser l'intégration et l'insertion sociale

La pédagogie proposée a favorisé la rencontre entre acteurs professionnels et bénévoles.

Au total, ce sont 85 personnes qui ont bénéficié de cette formation qui fonctionnait en entrées et sorties permanentes, chacun pouvant participer à tout ou partie des journées.

Les participants ont exprimé leur souhait de poursuivre les rencontres et l'enrichissement de leurs pratiques par ces échanges inter-structures et inter-départementaux.

Analyse de pratiques Cadres intermédiaires

Cette action a été proposée en réponse à la demande des cadres participants à la formation au management en 2016. Ils souhaitent pouvoir échanger sur les situations-problèmes qu'ils rencontraient, se retrouvant assez isolés dans leur questionnement et réflexion. La formatrice, Catherine Etienne, a proposé d'enrichir la démarche d'analyse de pratiques classique de l'approche DPA (Développement du Pouvoir d'Agir).

9 personnes participent à cette formation articulée en 4 journées dont 1 ont eu lieu en 2017, les 3 autres devant se dérouler en 2018.

Ces journées d'analyse de pratiques permettront aux participants

- d'analyser leur pratique et d'identifier des pistes d'action pour optimiser leurs pratiques,
- d'expérimenter et d'intégrer le modèle en 4 axes de l'approche DPA PC (approchée centrée sur le « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs »)
- d'enrichir d'apports spécifiques (management, communication) leur réflexion sur les situations,
- de pouvoir proposer aux équipes ce questionnement pour l'analyse des situations des personnes accompagnées

Rappelons que le « cadre intermédiaire » est un professionnel clé dans la dynamisation et la mobilisation des équipes. « Inter-médiaire » entre les attentes de la direction et les réalités du terrain, il est celui qui donne le sens et les moyens de l'action aux professionnels terrain ; d'où l'intérêt, pour lui, d'être conforté et engagé dans son action.

Les formations « intra »

Comme nous l'avons déjà constaté en 2016, la demande de formations en « intra » s'est encore accrue en 2017. Ces formations sont organisées sur demande de structures désireuses de former leurs salariés sur des thématiques particulières. Elles donnent lieu à l'élaboration d'un cahier des charges entre la structure et la fédération des acteurs de la solidarité afin de répondre au plus près des attentes.

Cette année ont ainsi été organisées des actions sur les thématiques suivantes :

- Analyse de pratiques, pour des équipes de travailleurs sociaux
- Gestion de situations conflictuelles, pour les équipes de travailleurs sociaux et de professionnels de l'IAE
- Formation Maraudes, à destination des professionnels et bénévoles intervenant dans les maraudes
- Interculturalité, pour des équipes de travailleurs sociaux
- Participation des personnes accueillies / hébergées
- Droits et accueil des étrangers, pour des travailleurs sociaux
- Français Langues Etrangères (FLE), pour des apprentis en CFA

III – Répartition activité Formation 2017

Le récapitulatif suivant donne un résultat chiffré des formations réalisées en 2017, par action de formation, en indiquant la durée de formation, le nombre de participants et d'heures stagiaires.

Thématique	Nbre de séances	Nbre de stagiaires formés	Nombre d'heures stagiaires
ETAIE Promo 15	37	13	2 586,50
ETAIE – Promo 16	24	13	1 736,00
115 - Veille sociale	3	10	210
Bases de la fonction ETAIE	6	19	392
Travailler en contexte interculturel	6	85	1 373
Analyse de pratiques Cadres intermédiaires	2	9	63
Analyse de pratiques	24	45	586
Gestion des situations conflictuelles	2	12	168
Maraudes	1	10	70
Interculturalité	2	10	112
Participation	1	6	42
Droits et accueil des étrangers	1,5	13	133
Développement des pratiques	2	9	126
Français Langues Etrangères	27	35	431
TOTAL	138,5	289	8 028,50

Comparaison 2017 / 2016

Le volume d'heures / stagiaires 2017 est un peu plus de deux fois supérieur à celui de 2016 qui était, pour mémoire, de 3 932 heures. De même, le nombre de stagiaires 2017 est bien supérieur à l'année dernière. Il passe ainsi de 140 stagiaires en 2016 à 289 en 2017.

Cette augmentation de l'activité de formation s'explique par :

- le chevauchement de deux sessions de la formation qualifiante ETAIE sur une même période (d'avril à décembre 2017),
- l'organisation de formations sur un nombre plus important de journées
- un accroissement des demandes de formation en intra.

IV – Référencement Datadock

La réforme de la formation professionnelle a impacté l'ensemble du secteur de la formation avec la création de nouvelles exigences et obligations. Parmi ces nouveautés, les organismes de formation doivent nécessairement être référencés sur Datadock, outil mutualisé d'enregistrement des données des organismes de formation. Ce référencement conditionne les accords de prise en charge de formation par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

Concrètement, avant le 30 juin 2017, chaque organisme de formation avait l'obligation de décrire l'ensemble des processus liés à la formation à travers 21 indicateurs en apportant, pour chacun d'eux, des éléments de preuve, l'objectif étant de démontrer que les actions de formation répondent aux 6 critères qualité définis par le décret.

Ce travail a nécessité une importante mobilisation des 3 salariés de l'association régionale pour que l'enregistrement sur Datadock puisse être finalisé avant la date limite du 30 juin 2017. En parallèle, ils ont également participé aux modules de formation organisés par Unifaf qui est l'OPCA de l'association. A l'issue de cette démarche, l'association a obtenu la validation de l'ensemble des critères qualité et de son référencement.

PARTENARIATS

I – Journée régionale d'échanges de pratiques FSL en région Centre – Val de Loire

Organisée le 6 février 2017, cette journée est le fruit d'un partenariat entre notre fédération, l'Ush, Soliha, l'Urhaj et l'Uriopss.

Elle fait suite à l'enquête menée auprès des services départementaux pour mettre en lumière la diversité des modes d'action des FSL et mieux comprendre leur fonctionnement.

Ainsi, la journée régionale avait pour objectif de présenter les résultats du travail mené par l'inter réseaux.

Au-delà de cette présentation, la rencontre était construite autour des thèmes :

- la saisine des dispositifs par les usagers et les professionnels
- les questions soulevées par les dettes liées aux énergies
- le calibrage des mesures d'accompagnement social.

II – Journée régionale « Addictions et lutte contre les exclusions : travailler ensemble »

Initiée par la Fédération des acteurs de la solidarité Centre – Val de Loire et la Fédération Addictions, cette journée régionale organisée le 9 novembre 2017 a rassemblé une cinquantaine de professionnels issus des 6 départements de la région.

Une vingtaine de structures étaient ainsi représentées. L'objectif était de permettre une meilleure connaissance réciproque afin de co-construire des réponses adaptées.

Cette journée a été l'occasion de présenter le guide « Addictions et lutte contre les exclusions » élaboré par les deux fédérations, de faire un état des lieux du partenariat entre les secteurs de l'accompagnement socio-professionnel et de la santé et de réfléchir aux pistes d'amélioration des interventions.

III – Formation « Travailler en contexte interculturel »

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Elan Interculturel, nous avons pu proposer une action aux personnes intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants sous forme de :

2 premières journées d'actualité en mars 2017 avec pour objectifs de :

- améliorer la qualité et la cohérence de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants
- comprendre et maîtriser les enjeux fondamentaux liés à l'approche interculturelle
- analyser et mieux appréhender les interactions en contexte interculturelle
- analyser les domaines et pratiques de la gestion de l'interculturel

4 journées de formation-action en mai et juin 2017 articulées autour de 5 modules :

- Module 1 : Les outils méthodologiques pour mieux accompagner les étrangers primo-arrivants
- Module 2 : Apprendre à apprendre dans la diversité la connaissance de soi et de l'autre
- Module 3 : Le cadre, la planification, les solutions en actions
- Modules 4 et 5 : Synergies interculturelles

1 journée de synergie interculturelle regroupant à la fois des personnes ayant participé aux modules de formation et des personnes accompagnées

1 journée de mutualisation ouverte aux personnes ayant participé aux modules de formation ainsi qu'à leurs partenaires professionnels et institutionnels.

Le mode d'organisation de cette action a permis aux participants de pouvoir individualiser leur parcours puisqu'il était possible de participer à tout ou partie des journées. Ainsi, ce sont 85 personnes qui ont pu être formées gratuitement, l'action étant soutenue financièrement par le Ministère de l'Intérieur.

Actualités des adhérents

28 – Foyer d'accueil Chartrain

Événements significatifs 2017

En février 2017, l'association a subi un sinistre sous la forme d'un incendie qui a détruit le bâtiment et l'ensemble du matériel de l'atelier espaces verts de l'ACI.

Projets spécifiques menés ou initiés en 2017

Poursuite de l'expérimentation SEVE.

Evolution des services et activités

Au 1^{er} juillet 2017, ouverture d'un CAO en diffus (45 places).

Service Tremplin vers le logement : accès aux personnes sous main de justice en partenariat avec le SPIP et le centre de détention.

Mouvements de personnels

Arrivée de 3 nouveaux cadres responsables de service (1 création et 2 remplacement suite à des départs).

41 – CHRS Emmaüs Lataste

Événements significatifs 2017

Engagement d'un travail de redynamisation de la participation des usagers. A nouveau, nous proposons une réunion mensuelle avec les résidents et accompagnons leurs projets de sorties.

Dans le cadre du PLI, deux travailleurs sociaux du CHRS Lataste participent à des réunions avec la MDCS Blois Agglomération, le CIAS du blésois, l'ASLD et le CADA. Ces rencontres aboutissent en novembre à une journée rassemblant une centaine de travailleurs sociaux sur le thème "comment être partenaires dans l'accompagnement des personnes hébergées ?"

Projets spécifiques menés ou initiés en 2017

- Proposition d'un partenariat par l'UFOLEP pour l'organisation de séances de sport hebdomadaires pour les résidents du CHRS. il s'agit de favoriser la pratique d'une activité sportive pour les personnes qui en sont éloignées, soit par manque de moyens soit par manque d'habitude.

- Participation à l'action "cinéma solidaire" afin de faire des projections de films récents au sein de la structure.

Mouvements de personnels

Départ de Nadia Sergent, chef de service, remplacée par Adeline Boattini

Départ de Maria Antunes, agent de service.

41 – ASLD



Projets initiés en 2017

- Choix du cabinet d'architecte pour le projet de construction d'Hébergements et de locaux sur le site du Prieuré
- Signature de l'acte d'achat d'une maison Avenue de Châteaudun à Blois pour y installer en 2018 la future Maison de la Veille sociale (SIAO/Accueil de jour)
- Départ de l'ASLD du CAO installé sur le site de l'AFPA et transfert d'activité à l'AFPA en direct et ouverture progressive d'un nouveau site en novembre 2017.
- Obtention de co financement par les bailleurs sociaux, la Ville de Blois et la Ville de Romorantin permettant d'envisager la pérennisation sur 3 ans de la mission Référent Départemental Violences portée par l'ASLD

Evolution de l'organisation

Une structuration par Pôle d'activité a été mise en place à compter du 01/01/2017. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Rendre lisible l'organisation et les missions de l'ASLD
- Favoriser une meilleure cohésion de l'organisation et des équipes
- Améliorer la rationalité économique et de fonctionnement

Evénements significatifs 2017

25/11/2017 : Rencontre entre des femmes hébergées au CHRS site de l'Astrolabe, le Secrétaire général de la Préfecture et la Directrice de la DDCSPP

31/12/2017 : Visite de l'Abri de Nuit le Quai par Mme Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Pierre Condemine, Préfet de Loir et Cher, Monsieur Nicolas Perruchot, Président du Conseil Départemental et Monsieur Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys et du CIAS du Blaisois.

Rapport financier 2017



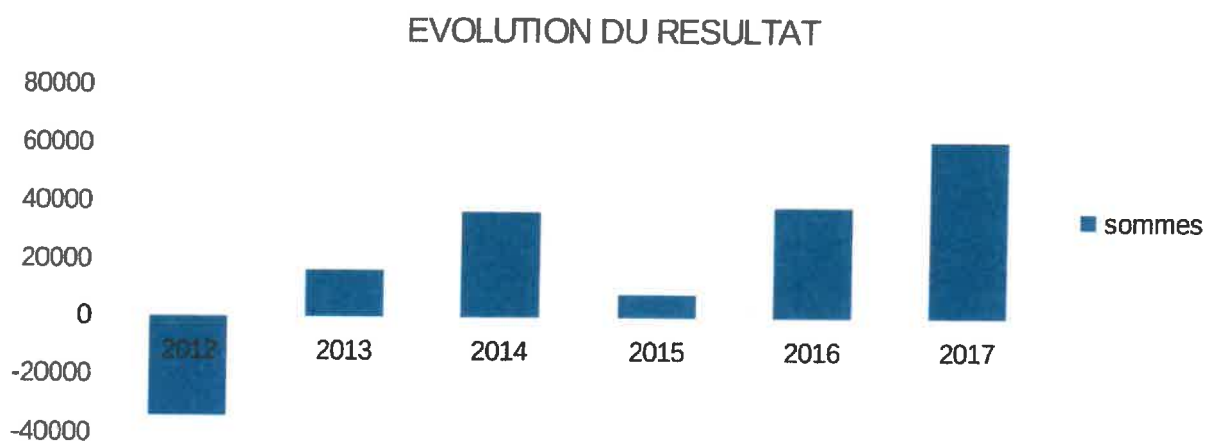
Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE



Intervention du Trésorier

Je commencerai cette année mon propos en reprenant la conclusion de mon prédécesseur au titre de l'exercice « 2016 ». Nous envisageons en 2017 le remboursement d'une partie du prêt consenti par le siège de la fédération en 2009, ce que nous avons fait en effectuant un premier versement de 10 000€ en 2017. Nous nous étions engagés à continuer nos efforts de gestion et le développement de nos activités tout en assurant nos missions de représentation et d'animation du réseau, ce qui à également été fait et nous permet de dégager, pour la cinquième année consécutive, un excédent substantiel en 2017 comme vous le démontre le diagramme ci dessous.



A noter que le total des produits a augmenté de 25 633 € pour s'établir à 333 456 €, le total des charges a légèrement augmenté de 2 875€ pour atteindre 272 734 €.

Les charges :

Les charges 2017, Légère augmentation du poste salaires et charges de 6 563€ qui s'explique par le recrutement d'une chargée de mission sur la thématique participation et une augmentation du volume horaire de la chargée de mission formation qui coordonne le projet SEVE dans la région. Forte augmentation du poste honoraires de formation de 30 146€ qui s'explique par la mise en œuvre d'une seconde session formation ETAIE, ainsi qu'un plus grand nombre d'heures de formation courtes réalisées. Le reste des charges reste stable.

Les produits:

Les produits d'exploitation sont en en forte augmentation en hausse de 43 828€. Ceci s'explique par la mise en œuvre d'une seconde session ETAIE et l'augmentation du nombre d'heures de formation facturées. Cette augmentation répond à l'augmentation des honoraires de formation cité plus haut.

Le poste subventions est également en progression. Toutefois la subvention FDI de l'UD 41 de 16000€ n'était destinée qu'au reversement pour des actions liées aux secteur de l'IAE dans ce département.

A noter une augmentation de 7000€ des cotisations, merci à nos chères adhérents d'être de plus en plus efficaces dans le calcul de leurs cotisations.

Pour conclure, après un exercice 2016 qui a consacré le retour à l'équilibre des comptes de la fédération. A noter que les subventions représentent 29,2% de notre budget ; elles représentaient 84 % en 2012. Un avantage à cela : une trésorerie plus solide ; nous n'avons eu recours à aucun relais de trésorerie depuis 5 ans, l'inconvénient étant que les réseaux en général ont de plus en plus de difficultés à obtenir des financements dans le cadre de leur mission première : l'animation de réseaux.

Nous pouvons à cet égard remercier de nouveau la DRDJSCS qui a financé l'installation des conseils départementaux des personnes accueillies et qui, nous l'espérons, nous soutiendra pour leur pérennisation, la DIRECCTE qui nous accorde depuis deux ans un financement pour la formation ETAIE qui nous permet de maintenir un haut niveau d'exigence et le Conseil régional pour notre poste Cap'asso.

Je terminerai cette intervention en remerciant l'équipe qui à œuvré à ce redressement. Comme nous nous y sommes engagés nous verserons 15 000€ cette au siège de la fédération ce qui ramènera notre dette de 50000€ à 35000€. Ce retour à meilleur fortune nous satisfait pleinement, mais nous ne nous laissons pas griser par ces bons résultats. Nous conservons notre ligne de maîtrise des coûts.

Bilan actif	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques,...				
Fonds commercial (1)				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres	8241	5992	2250	1317
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immo. De l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	700		700	700
Total	8941	5992	2950	2017
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières d'approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	51428		51428	40545
Autres	72213		72213	80903
Valeurs mobilières de placement	3 056		3 056	3056
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	213994		213994	172065
Charges constatées d'avances (3)	1927		1927	2544
Total	342618		342618	299111
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. Des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	351559	5992	345567	301128
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan passif	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	2338	2338
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	44 532	44 532
Report à nouveau	- 15308	- 53272
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	60722	37964
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
apports		
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subv. D'investis. Sur des biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	92284	31562
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	37000	28890
Sur autres ressources		
Total	37000	28890
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	50052	60047
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41647	31562
Dettes fiscales et sociales	30858	36332
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56099	65702
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	37628	47133
Total	216283	240676
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	345567	301128
(1) Dont à plus d'1 an	61238	85238
(1) Dont à moins d'un an	155045	155438
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	52	47
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat (1/2)

	du		du		Var. en val. Annuelle	
	01/01/2017 au 31/12/2017	% PE	01/01/2016 au 31/12/2016	% PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATIONS (1) :						
Vente de marchandises						
Production vendue (biens et services)	140849	43.38	97021	38.20	43828	45.17
Montant net du chiffre d'affaires	140849	43.38	97021	38.20	43828	45.17
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	97479	30.03	83321	32.81	14158	16.99
Reprises sur prov. Et amort, transfer	20587	6.34	16794	6.61	3793	22.59
Cotisations	55009	16.94	47847	18.84	7162	14.97
Autres produits	10726	3.30	8997	3.54	1728	19.21
Total	324649	100.00	253980	100.00	70669	27.82
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises						
Variation des stocks						
Achats de matière pre. Et autres approv.						
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	112290	34.59	111481	43.89	809	0.73
Impôts, taxes et versements assimilés	1901	0.59	1530	0.60	371	24.26
Salaires et traitements	100108	30.84	94190	37.09	5918	6.28
Charges sociales	41641	12.83	40816	16.07	825	2.02
Dotations aux amort. Et aux prov.						
Sur immobilisations : dot. Aux amort.	467	0.14	338	0.13	129	38.28
Sur immobilisations : dots aux dép.						
Sur actif circulant : dot. Aux dép.						
pour risques et charges : dot. Aux prov.						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges	25	0.01	51	0.02	-26	-50.93
Total	256433	78.99	248406	97.81	8027	3.23
Résultat d'exploitation	68217	21.01	5574	2.19	62642	
quote-parts de résultats sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	397	0.12	625	0.25	-239	-37.56
Reprises sur prov. Et dép. transf. De charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P/						
Total	397	0.12	635	0.25	-239	-37.56
Charges financières						
Dotations aux amort. Et dép. et prov.						
Intérêts et charges assimilés						
Différence négative de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P/						
Total						
Résultat financier	397	0.12	635	0.25	-239	-37.56

* comptes
 Redevances de créances mobilières
 Redevances de créances immobilières
 (1) Dont produits afférents à des émissions d'AMÉRICAS
 (2) Dont charges afférents à des émissions d'AMÉRICAS
 (3) Dont intérêts sur emprunts à court terme
 (4) Dont intérêts sur emprunts à long terme

Compte de résultat (2/2)

	du 01/01/2017 au 31/12/2017		du 01/01/2016 au 31/12/2016		Var. en val. Annuelle	
		% PE		% PE	en euros	%
RESULTAT COURANT	68613	21.13	6209	2.44	62404	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :						
Sur opérations de gestion	520	0.16	2648	1.04	-2128	-80.36
Sur opérations en capital						
Reprises prov. Et dép. et transf. De charges						
Total	520	0.16	2648	1.04	-2128	-80.36
CHARGES EXCEPTIONNELLES :						
Sur opérations de gestion	209	0.06	305	0.12	-96	-31.56
Sur opérations en capital						
Dotations aux amort. Et dép. et aux prov.						
Total	209	0.06	305	0.12	-96	-31.56
RESULTAT EXCEPTIONNEL	311	0.10	2343	0.92	-2032	-86.72
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	92	0.03	148	0.06	-56	-37.84
SOLDE INTERMEDIAIRE	68832	21.20	8404	3.31	60428	719.05
Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs	7890	2.43	50560	19.91	-42670	-84.39
Engagements à réaliser sur des ressources affectées	16000	4.93	21000	8.27	-5000	-23.81
TOTAL DES PRODUITS	333456		307823		25632	8.33
TOTAL DES CHARGES	272734		269859		2874	1.07
EXCEDENT OU DEFICIT	60722	18.70	37964	14.95	22758	59.95
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Produits						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total						
Charges						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

BUDGET PREVISIONNEL 2018

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 ACHATS	2 930	70 PRESTATIONS	96 500
6062 ALIMENTATION	340	706 Prestations Formation OPCA	40 000
6062 CARBURANT	1 300	OPCA ETAIE	43 000
6068 PETIT MATERIEL	400	FONDATION ARMEE DU SALUT	13 500
6064 FOURNITURES ADM	890	74 SUBVENTIONS	101 000
61 SERVICES EXTERIEURS	27 790	ETAT	
6125 CREDIT BAIL loyer(copieur tel)	840	DRDISCS CDPA	30 000
6125 CREDIT BAIL loyer(voiture)	3 400	DRJSCS - CDVA Ingénierie de formation	1 000
6132 LOCATIONS SALLES	4 450	DRJSCS fonds dédié ETUDE EXPULSION	21 000
6132 LOYERS (dont charges locatives)	11 750	DIRECCTE	
6135 LOCATION TEL	900	ETAIE	15 000
615 ENTRETIEN ET REPARATIONS	150	GROUPE ETAIE fonds dédiés 2017	16 000
616 PRIMES D'ASSURANCE	2 000	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
618 DOCUMENTATION	300	CONSEIL REGIONAL	
61851 FORMATION SALARIES	4 000	Capasso	10 000
62 AUTRES SERV. EXTERIEURS	67 204	Professionnalisation	
622 INTERVENANT FORMATION	41 500		
622 HONORAIRES FIDUCIAL	4 550	SUBVENTIONS PRIVEES	
622 AUTRES HONORAIRES jury et divers	2 200	fnars siège médiation emploi (SEVE)	8 000
625 DEPLACEMENTS	9 544		
6257 RECEPTIONS	5 810		
626 AFFRANCH. TELEPHONE	2 150	75 AUTRES PRODUITS EXPLOITATION	68 600
627 SERVICES BANCAIRES	750	756 Cotisations FNARS	59 000
628 DIVERS (cotisations)	700	7562 Indemnités CESER	9 600
64 COUT DU PERSONNEL	170 500	76 PRODUITS FINANCIERS	300
frais de personnel	170 500	Produits financiers	300
autres (stagiaires)		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		79 TRANSFERTS DE CHARGES	5 000
65 AUTRES CHARGES	250	Tranfert de charges d'exploitation	
66 FRAIS FINANCIERS	226	UNIFAF	4 000
		UNIFAF PRISE EN CHARGE SALAIRES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	remboursement siege région FNARS	1 000
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 000		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	99 903		
TOTAL CHARGES	271 400	TOTAL PRODUITS	271 400



Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

ANNEXES

Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

20 Quai Saint Jean - 41000 BLOIS – ☎ 02.54.46.46.93 - E-mail : centrevaldeloire@federationsolidarite.org

N° Siret : 403 604 002 00051 - Code APE 9499 Z



Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Vendredi 16 juin 2017

Présents

Isabelle Baudu, Fiducial	Richard Bertrant, Aidaphi	Sandrine Fontaine, ASLD
Spazig Gillet, Crédit Coopératif	Eric Le Page, Entr'Aide Ouvrière	Ludivine Kalodikis, Loir-et-Cher Logement
Samuel Lorilleux, Coallia	Mohammed Lounadi, Solidarité Accueil	Thierry Martinez, Foyer d'Accueil Chartrain
Alain Maston, Cultures du Cœur 41	Caroline Ménager, Aidaphi	Georges Mougel, Entr'Aide Ouvrière
Thierry Gheeraert, Entr'Aide Ouvrière	Laure Dechambre, Entr'Aide Ouvrière	Kévin Poulin, Emmaüs Lataste
Alain Plou, ASLD	Cédric Rouly	Denis Vernadat, Foyer d'Accueil Chartrain
Géraldine Freydier, Entr'Aide Ouvrière	Christelle Dehgan, Entr'Aide Ouvrière	Valérie Bornec, Conseil Départemental 41
Antoine Gola, DDCSPP 41	Monique Carriat, Entr'Aide Ouvrière	C. Gaspard, Ardeqaf ERTS
Alban Lhoumeau, Aidaphi	Guillaume Walch, Entr'Aide Ouvrière	Thierry Hanon, Inséréco 41
Martine Boehler	José Pires Diez	Véronique Vincent-Victor
Martine Winckel	Marie Bernard, Stagiaire	

1/ Ouverture de l'Assemblée Générale

Eric Le Page, Président ouvre l'Assemblée Générale et informe du déroulement de la matinée qui se terminera par un temps d'échanges avec Martine Boehler, Secrétaire du Bureau fédéral.

2/ Rapport moral et rapport d'activité

Le Président et le Directeur présentent le rapport moral de l'association et le rapport d'activités de l'année 2016. Ces deux rapports, soumis au vote des participants, sont approuvés à l'unanimité.

3/ Rapport financier

Mohammed Lounadi, Trésorier, donne lecture du rapport financier.

Isabelle Baudu, Expert comptable, présente les comptes 2016.

Le résultat 2016 présente un excédent de 37 964 € qu'il est proposé d'affecter en report à nouveau sur l'année 2017.

Les comptes 2016 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

4/ Election du Conseil d'Administration

a) Sont membres sortants :

Jean-Bernard Quiquempoix	Démission en 2016
Denis Vernadat	Fin de mandat
Georges Mougel	Fin de mandat
Alain Courvoisier	Fin de mandat
David Souchet	Fin de mandat
Christian Patin	Départ en 2016
Mohammed Lounadi	Démission en 2017
Cédric Rouly	Fin de mandat
Géraldine Freydier	Fin de mandat

b) Sont candidats

Denis Vernadat
Alain Courvoisier
David Souchet
Cédric Rouly
Géraldine Freydier
Monique Carriat
Annick Bourret
Thierry Martinez

A l'issu du vote, l'ensemble des candidats est élu.

c) Composition du Conseil d'Administration après l'élection de ce jour :

Collège Administrateurs (7 membres)

AAZARD Amaud	Fin de mandat 2018
VERNADAT Denis	Fin de mandat 2020
PATUREAU MIRAND Didier	Fin de mandat 2018
PONCET Jean	Fin de mandat 2018
COURVOISIER Alain	Fin de mandat 2020
CARRIAT Monique	Fin de mandat 2020
BOURRET Annick	Fin de mandat 2020

Collège Salariés (9 membres)

PERRIN Martine	Fin de mandat 2019
SOUCHET David	Fin de mandat 2020
MARTINEZ Thierry	Fin de mandat 2020
LE PAGE Eric	Fin de mandat 2018
FONTAINE Sandrine	Fin de mandat 2019
CARBONNEL Franck	Fin de mandat 2018
LORILLEUX Samuel	Fin de mandat 2018
FARCY Emmanuel	Fin de mandat 2018

Collège Personnes accueillies (2 membres)

ROULY Cédric	Fin de mandat 2018
FREYDIER Géraldine	Fin de mandat 2018

5/ Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 heures. Elle est suivie d'un temps d'échanges avec Martine Boehler, secrétaire du bureau fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30

Eric Le Page, Président





CRPA – 20 mars 2017

Comment préparer au mieux la fin de la trêve hivernale ?

<p>Comment préparer au mieux la fin de la trêve hivernale</p>	<p>Préconisations</p> <ul style="list-style-type: none">Ne pas faire l'autrucheAugmenter les mesures de prévention, maintien dans le logement autonomeMaintien des places d'urgence : arrêt de la gestionPlus de places pour les personnes avec des chiens (volonté des structures)Distributeur de couverturesRéquisition d'un train (comme à Tours)Reloger les SDF avec accompagnement socialGeler une partie des loyers pour maintenir la personne dans le logementAccueil chez l'habitant (type famille d'accueil)Meilleure communication sur la prévention – Livret d'accueil ?Meilleure adaptation des APL (Aides Personnalisées au Logement)Relogement plus rapide (plus petit)Dossier de surendettement devrait suspendre l'expulsion = instruction (dépôt)Déplacement au domicile en plus des courriersContacteur la DDCSPP : le bailleur signale à l'Etat une personne qui ne paie plusManque d'infos par rapport à la CAPEX
--	---



CRPA – 4 juillet 2017

L'accès à la santé





<p>Quels sont les difficultés rencontrées par les personnes accueillies/accompagnées dans la prise en charge de leur santé ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'avancer les frais médicaux• Difficulté pour faire les démarches administratives en lien avec les soins (CMU..)• Délai pour les rendez-vous sont trop longs• Victimes de soins abusifs• Demande de certains praticiens de régler en espèce et immédiatement la consultation quand le patient bénéficie d'une mesure de protection (curatelle/ tutelle...)• Médecine alternative peu proposée et non prise en charge• Manque de praticiens• Longueur de l'attente aux urgences• Praticiens qui ne prennent pas de nouveaux clients• Nécessité d'un chèque de caution pour le prêt de matériel (béquilles.)• Manque d'informations sur les droits en matière de santé• Médecins sont peu accessibles par téléphone• Manque de communication entre les médecins traitants et les spécialistes• Problèmes de mobilité de certains patients et les médecins ne font plus de déplacements à domicile.• Manque d'envie de courage des personnes en situation de précarité à aller vers la santé• Peur ou manque de confiance envers les médecins• Incompréhension des ordonnances• Besoin de présenter l'attestation CMU en plus de la carte vitale• Difficultés à avoir des bons de transport• Discriminations des médecins (refus de prendre un patient avec la CMU...)• Dépassements d'honoraires demandés.
<p>Quels sont les points positifs autour de l'accès aux soins ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Visite médicale gratuite• Bilan de santé accessible à tous• Existence de la CMU• Permanence d'Accès aux soins• Les maisons de santé qui se développent• DPM : Dossier médical personnalisé qui centralise les informations personnelles• Ordonnances sous format numérique ce qui facilite la lecture et la compréhension• La santé peut être un axe de l'accompagnement social et la présence du travailleur social est aidante• De bonnes initiatives (ex : UM 36 : médecins bénévoles)

Préconisations

- Augmenter les dentistes de garde
- Solliciter des bénévoles pour réaliser l'accompagnement à la santé
- Généraliser le tiers payant
- Sensibiliser les médecins pour augmenter le bénévolat
- Faciliter le renouvellement des dossiers CMU (ne fournir que le justificatif des ressources pour le renouvellement)
- Créer un espace photo numérique à la sécurité sociale pour faire gratuitement les photos nécessaires pour la carte vitale.
- Trouver des traducteurs pour accompagner les patients qui ne parlent pas français
- Les médecins devraient écouter davantage les patients
- Faire en sorte que tout soit pris en charge financièrement (pas de dépassement d'honoraires.)
- Gratuité des transports en commun pour les rendez-vous médicaux
- Donner des aides pour encourager les médecins à s'installer dans les zones de déserts médicaux
- Développer les maisons de santé
- Ouvrir ces maisons de santé la nuit pour décharger les urgences
- Communiquer davantage sur le DPM
- Distribuer les médicaments à l'unité pour limiter les couts.
- Développer la médecine préventive
- Former davantage de médecins (numerus clausus)
- Favoriser le conseil téléphonique (ligne téléphonique locale gratuite)
- Détailler sur les ordonnances l'intérêt du médicament
- Former et informer les travailleurs sociaux sur l'accès aux soins au niveau local
- Mettre en place des astreintes de médecins mobiles pour aller au domicile des personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer
- Obliger les médecins à s'installer dans les villes où il y a des manques
- Revoir la limite entre les actes fait par les médecins et les infirmiers
- Ouvrir des droits RSA avant les 25 ans pour permettre d'avoir l'argent nécessaire à la prise en charge de sa santé



CRPA – 13 octobre 2017 L'emploi pourquoi pas moi ?

<p>Que connaissez-vous des possibilités d'aide et d'accompagnement vers l'emploi ?</p>	<p style="text-align: right;">Forum de l'emploi</p> <p style="text-align: center;">Insertion par l'activité économique</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"></div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><p>Ecole de la 2ème chance</p></div> <p>Validation des acquis professionnels</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><p>Période de mise en situation pr</p></div> <p>Valorisation du bénévolat comme expérience professionnelles Possibilités de formations, aides à la mobilité, orientation vers la garantie jeunes, dispositifs de l'IAE par Pôle emploi et la Mission locale Site espace région mettant à disposition des informations sur les aides (emploi, mobilités, insertion professionnelle) Cumul possible, sous conditions, du RSA avec un emploi</p>
<p>Difficultés rencontrées</p>	<p>Difficultés de retrouver un rythme «Trous » sur le CV Manque de diplôme, d'expérience Problèmes de santé, de mobilité, garde d'enfants Nécessité d'un accompagnement spécifique Manque de considération, d'écoute, réponses non adaptées Difficultés à trouver un stage, un patron qui laisse une seconde chance Tranche d'âge (moins de 25 ans / plus de 45 ans) Démotivation due aux échecs, aux refus Conseiller qui change Compliqué d'entendre toujours que cela n'est pas possible, qu'on n'a rien à nous proposer... Manquer de lieux de formation, structures adaptées pour les personnes qui ont une reconnaissance de travailleurs handicapés. Impression de devoir accepter toutes les propositions d'emploi même si cela ne nous convient pas. La reprise d'activité peu faire perdre des droits et nous mettre en difficultés financières. Les compétences ne sont pas reconnues, les recrutements se font sur concours, CV, diplômes. Situations de blocage, il faut rentrer dans des cases pour avoir des solutions...</p>



Préconisations :

Comment être mieux accompagné ?

Lutter contre le manque de structures :

Développer les ESAT

Augmenter le nombre de chantier d'insertion...

Créer des atelier d'adaptation à la vie active (AVA) au sein des établissements

Créer des CDI en chantier d'insertion ou des structures similaires qui proposent des postes pérennes

Développer les CFA spécialisés pour les personnes reconnues handicapées.

Faire évoluer le coaching scolaire pour faciliter les orientations professionnelles au plus tôt.

Redonner confiance/ faciliter le contact employeurs - personnes accompagnées :

Mettre en place des ateliers de remobilisation pour permettre à chacun de reprendre confiance, et d'être acteur, aller chercher l'information.

Lutter contre l'isolement des personnes en difficulté d'insertion professionnelle en créant des groupes de parole, des lieux de rencontres...

Permettre aux conseiller pôle emploi d'être plus disponible, moins de dossiers à gérer.

Avoir un référent pôle emploi (+ de confiance, meilleure connaissance de nos besoins)

Mettre en place des forums emploi au sein des établissements sociaux (rencontres employeurs/personnes accompagnées)

Répondre aux difficultés de mobilité :

Créer des transports à la demande

Favoriser les transports en commun, les navettes pris en charge par l'employeur.

Faciliter le co voiturage au sein des entreprises

Organiser des stages pour conduire un scooter et facilité la mobilité des personnes en recherche d'emploi - conventionner avec les autoécoles.

Proposer des formations au plus proche du public (éviter les problèmes de mobilité.)

Favoriser l'insertion professionnelle pour tous

Ne plus mettre de critères d'âge pour l'accès au formation

Mieux prendre en compte les spécificités de chacun notamment concernant les personnes ayant une reconnaissance handicapée.

CRPA – 7 décembre 2017 - La sécurité dans les établissements



Présence permanente des professionnels, veilleur de nuit

Utilisation d'appareils de sécurité (caméra, digicode...)

Fermeture de l'établissement aux personnes extérieures la nuit notamment

Panneaux des consignes de sécurité et du règlement intérieur visibles

Activités proposées renforcent les liens collectifs

L'entraide, l'attention et le soutien des autres

Bienveillance collective



En cas d'urgence, on ne sait pas à qui s'adresser en CHRS diffus (absence de gardien, éducateur)

Libre accès à tous à toute heure (des personnes étrangères à la structure sont présentes la nuit)

Non-respect des horaires et des règles

Mixité des publics (de personne dont la structure n'est pas adaptée, hommes/femmes/familles)

Personnes à mobilité réduite dans des structures inadaptées

Partage d'une chambre avec un inconnu

Surpopulation lors de la période hivernale

Manque d'attention pour les allergies alimentaires lors des repas collectifs

Gestes de premiers secours méconnus par les personnes accueillies

Feux de poubelles

Racket

Présence de produits psychoactifs, automédication

Préconisations
Quelles mesures
permettraient
d'améliorer la sécurité
dans votre
établissement ?

Signalétiques et installations

Avoir les numéros essentiels (urgences, astreintes,...)
Fiches pratiques premiers soins
Signalétiques accessibles à tous (langues))
Avoir des casiers pour éviter les vols
Défibrillateur dans les structures

Formations

Formations incendie, premiers secours pour travailleurs sociaux et personnes accompagnées
Partenariats avec les services de secours
Utiliser les compétences, qualifications des personnes accueillies (ex : atelier de gestes de premier secours et pour les personnes accueillies

La vie collective

Faire des projets collectifs culturels pour apprendre à se connaître
Favoriser le collectif, les échanges, la communication pour faire appliquer le règlement
Favoriser le collectif : bienveillance, entraide, écoute
Délégués des résidents pour faire remonter plus facilement les difficultés
Référént sécurité personnes accueillies (communique mais n'a pas de responsabilité)
Exercices d'évacuation trimestriels et le faire sérieusement
Pas de nourriture dans les chambres (éviter les rats, cafards,...)

L'établissement

Favoriser la qualité de l'accueil et donner les explications et lire les règles de vie et de sécurité, le point de rassemblement
Favoriser la confiance avec les travailleurs sociaux
Plus de présence de professionnels (la nuit et le week end)
Visites techniques tous les mois de tout l'établissement et des chambres
Contrôler les entrées et sortie de la structures
Avoir des caméras, digicode,...
Sanctions adaptées pour les débordements liés aux addictions

Publics vulnérables

Structures ou places adaptées pour les problèmes psychiatriques
Interventions de personnes extérieures ou partenaires pour la prise en charge psychologique
Rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
Dispositifs d'alerte pour les personnes vulnérables (présence verte)
Pouvoir être arbitré la journée

CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies
Réaliser ses démarches sur informatique
4 mai 2017 - Cher

L'informatisation des démarches est-elle une difficulté pour vous ?

Inconvénients	Avantages
<p>Tout le monde n'utilise pas / ne maîtrise pas l'informatique</p> <p>Manque de connaissance</p> <p>Manque d'intérêt</p> <p>Problème d'apprentissage de l'outil informatique</p> <p>Outil qui fait peur</p> <p>Différence d'âge</p> <p>Manque d'accès internet gratuit (un seul opérateur propose un tarif social)</p> <p>Démarches faites avec / seul / à la place de</p> <p>Complexité du logiciel pour s'inscrire (ex : Pôle emploi où l'inscription est longue et laborieuse), pas assez de personnes pour aider à l'accueil de Pôle emploi et pas forcément compétentes)</p> <p>Plus complexe pour les personnes non accompagnées par un travailleur social</p> <p>De moins en moins de support papier : ex. DTR CAF, même si la case demandant l'informatisation n'est pas cochée</p> <p>Démarches réalisables uniquement par informatique et qui ne le sont plus par téléphone</p> <p>Nécessité de devoir se déplacer pour les personnes qui n'ont pas accès à l'informatique</p> <p>Remplacement des numéros gratuits par des numéros surtaxés pour contacter les administrations</p> <p>Les personnes qui s'en sortent sur informatique n'ont pas forcément un ordinateur ou une connexion à disposition</p>	<p>Gain de temps</p> <p>Coffres forts numériques qui permettent de sécuriser les documents et éviter leur perte</p>

Préconisations

- Donner les moyens (outils, formations) nécessaires pour permettre aux travailleurs sociaux d'utiliser l'outil informatique et que ces derniers puissent former un minimum les personnes accueillies / accompagnées
- Intégrer les visas informatiques dans l'accompagnement
- Mettre l'internet en libre service (cartes prépayées, par exemple)
- Généraliser l'internet dans les logements
- Former les personnes : prise en charge des frais de transports pour se rendre aux formations, organisation de formations dans les structures et en interstructures

CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies
L'accès au droit commun
23 janvier 2017 – Eure-et-Loir

<p align="center">a) Vous sentez-vous empêché d'accéder à vos droits ?</p>	<p>La précarité empêche l'accès aux droits Difficulté d'accès au CADA pour les demandeurs d'asile Différences de prise en charge selon le professionnel Lenteur administrative Délai d'attente de la carte CMU pour les demandeurs d'asile Manque d'égalité dans le traitement administratif des dossiers Retards dans les versements de l'ADA Refus de soins liés à la CMU Manque d'informations / d'accompagnement pour accéder aux droits Droit à la communication (accès téléphone, internet) Apprentissage du français Accès à l'éducation Accès à la santé : pas de médecins, pas de transports Manque d'accueil (mauvais accueil)</p>
<p align="center">b) Qu'est ce qui pour vous faciliterait l'accès aux droits ?</p>	<p>Mieux informer les personnes sur leurs droits par : Un accueil informant sur les droits en général La création d'outils pour mieux informer les usagers L'accès à tout mode d'information et de communication (faire de l'accès au téléphone et à internet des droits universels, gratuité des appels vers les services publics)</p> <p>Faciliter la compréhension des personnes : Accompagnement individualisé dans le domaine de la langue Traduction des dossiers administratifs en plusieurs langues Formation à la langue française pendant le temps de la procédure de la demande d'asile Simplification du vocabulaire administratif Juriste dédié pour les personnes qui en ont besoin</p> <p>Ouvrir les droits plus rapidement (ex : attestation provisoire CMU)</p> <p>Faciliter l'accès à : l'alimentation (création d'un restaurant social) la mobilité et l'accès aux transports l'insertion professionnelle (accès à la formation professionnelle, autorisation de travail pour les demandeurs d'asile) l'activité bénévole (orienter les personnes vers les associations)</p> <p>Renforcer l'accompagnement des enfants (ouverture des accueils de jour, accompagnement psychologique)</p> <p>Augmenter les moyens humains (professionnels en charge de l'accompagnement, équipes mobiles) et matériels (création de logements sociaux)</p> <p>Supprimer les limites d'âge pour avoir un garant officiel</p> <p>Respect des règles d'hygiène par les structures</p> <p>Harmoniser les droits pour tous les demandeurs d'asile quel que soit leur mode d'hébergement</p>

CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies
Le droit et l'accès à l'alimentation
12 juin 2017 – Eure-et-Loir

Constats

Sur Nogent, pas de problème pour trouver un hébergement mais beaucoup de difficultés pour accéder à l'alimentation, les associations ayant du mal à faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Sur certains sites, les colis sont remplacés par des chèques.

Système de chèques moins « humiliant » pour les personnes.

Produits frais insuffisants mais, par ailleurs, difficulté à pouvoir les utiliser lorsque les personnes n'ont pas de toit

Certains magasins refusent les bons alimentaires ou tickets services

Problème de transport lorsque le supermarché ou l'association est excentré et qu'il n'est pas (ou mal) desservi par les transports en commun

Insuffisance des aides pour permettre de se nourrir correctement.

Certaines distributions de repas ou de produits alimentaires n'ont lieu que sur la période allant de octobre à mars.

L'accueil de jour confectionne quelques crêpes mais est fermé à l'heure du déjeuner

Le secours catholique assure des repas le mercredi et le jeudi (une trentaine) mais les personnes en situation administratives précaires en sont exclues. Ils se sentent discriminés. On leur dit que ces repas sont réservés aux SDF. Ils se disent prêt à aider à la confection et à l'organisation des repas si on leur en donne l'occasion.

Témoignage d'un participant investi sur un jardin partagé auquel elle participe : en échange de temps, il peut ainsi disposer de légume. Néanmoins, nécessité d'être vigilant au lieu d'implantation pour qu'il soit accessible.

Préconisations

-Possibilité de mettre en place des navettes les jours de distribution

-Comprendre pourquoi certains magasins n'acceptent pas les bons d'achats et les inciter à le faire (« comment je fais quand le seul magasin ou je peux aller n'accepte pas les bons »)

-Tenter de développer le glanage en liant des partenariats avec des agriculteurs

-Démarcher des AMAP

-Développer la participation des personnes hébergées par la création de jardins partagés

-Lier des partenariats autour de la création d'alimentation

-Faire une information sur les dates limites de consommation et ce qu'il est possible de consommer sans risque même quand la date est dépassée

Dernière préconisations à l'unanimité :

Créer un restaurant social à Chartres accessible en centre-ville. Certains proposent de confier ce projet au collectif solidair'assoc.

CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies
La mobilité
27 novembre 2017 – Eure-et-Loir

Comment vous déplacez-vous au quotidien	<p>« Si je ne viens pas à Chartres, c'est que je ne peux pas me déplacer »</p> <p>Fermeture de certaines lignes de bus</p> <p>Sur certains endroits, seuls les bus scolaires fonctionnent et les autres ont été arrêtés</p> <p>Problème de la fracture numérique pour se déplacer</p> <p>Déplacements qui ne peuvent se faire qu'avec l'aide de la famille, d'amis</p> <p>Plus on est isolé, plus c'est compliqué</p>
Préconisations Quelles seraient vos propositions pour améliorer, si nécessaire, votre capacité de mobilité ?	<p>Organiser des solutions par village</p> <p>Taxi municipal, taxi associatif</p> <p>Planning papier affiché dans les mairies</p> <p>Transport à la demande avec des horaires élargis</p> <p>S'inspirer des jeunes qui sont plus écolos</p> <p>Faire une étude pour savoir si les gens qui prennent le train à Epernon prendraient les transports en commun s'il y en avait</p> <p>Activer les réseaux de solidarités</p> <p>Utiliser les moyens de transports et développer les pistes cyclables</p> <p>Primes pour les vélos électriques</p> <p>Développer les garages à vélo</p>

CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies
Accès aux loisirs pour les personnes en situation d'hébergement
7 mars 2017 - Loir-et-Cher

<p>Est-ce difficile d'accéder aux loisirs ?</p>	<p>Il est demandé à chacun d'évoquer la dernière fois où il a pu participer à une sortie culturelle ou loisirs : Certains n'ont pas participé depuis longtemps.</p> <p>Les résidents des pensions de famille évoquent les sorties organisées par le service et la possibilité d'avoir des places gratuites avec culture du cœur (musées, ciné..et adhésion centre culturel).</p>
<p>Quels sont les freins ?</p>	<p>Horaires des structures non adaptés (abri de nuit) Difficultés de mobilité (transport en commun ne fonctionnent plus après 20h30. / Flexo nécessite un minimum de bénéficiaires) Aspect financier (pas les moyens de régler) Nécessité de présenter certains papiers administratifs pour la médiathèque par exemple Manque d'information sur ce qui existe au niveau culturel Beaucoup de choses en tête, les loisirs ne sont pas la priorité Manque d'envie et de motivation (« perdre l'envie d'avoir envie ») Besoin d'un certificat médical pour le sport Organisation pour faire garder les enfants. Crainte de sortir seul</p>
<p>Préconisations</p>	<p>Communiquer davantage dans les structures : afficher les manifestations, flyers Sensibiliser : donner envie Adhésion des structures à Cultures du cœur, et au pass ville de Blois Souplesse des horaires dans les structures Optimiser le remplissage des véhicules quand une structure organise une sortie collective. Pensez à proposer aux autres personnes accueillies dans les autres structures Créer un poste (service civique) qui coordonne le volet loisirs culture. Inscrire dans le livret d'accueil des informations sur l'accès culture/loisirs La mission d'accompagnement à la culture doit être portée par l'ensemble de l'équipe de professionnel Création d'une carte unique sans « étiquette » pour des tarifs réduits</p>

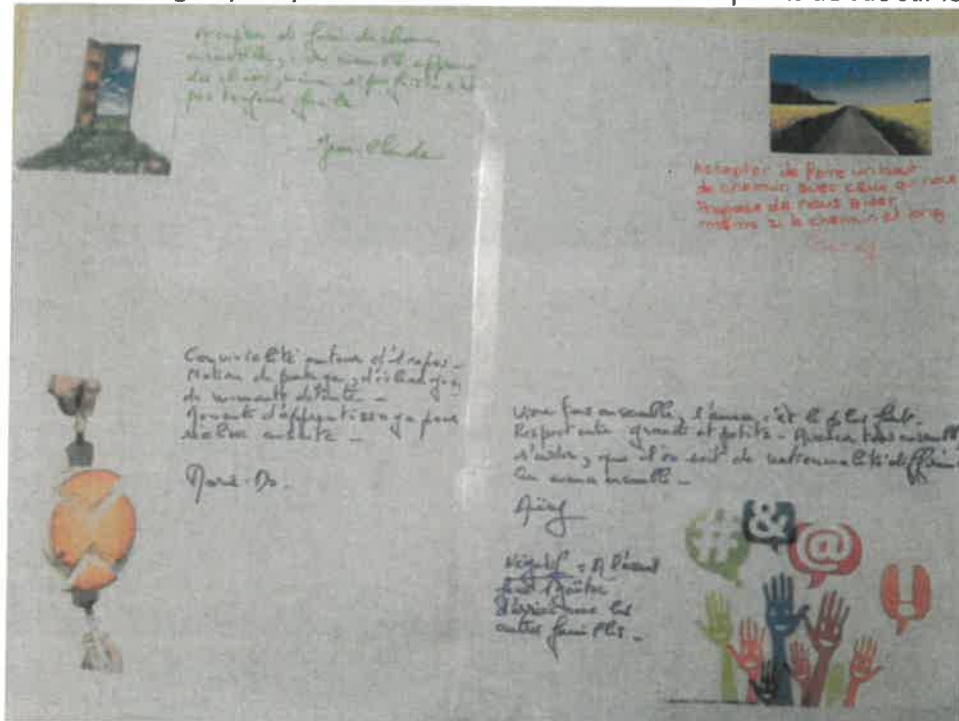
CDPA – Conseil Départemental des Personnes Accueillies

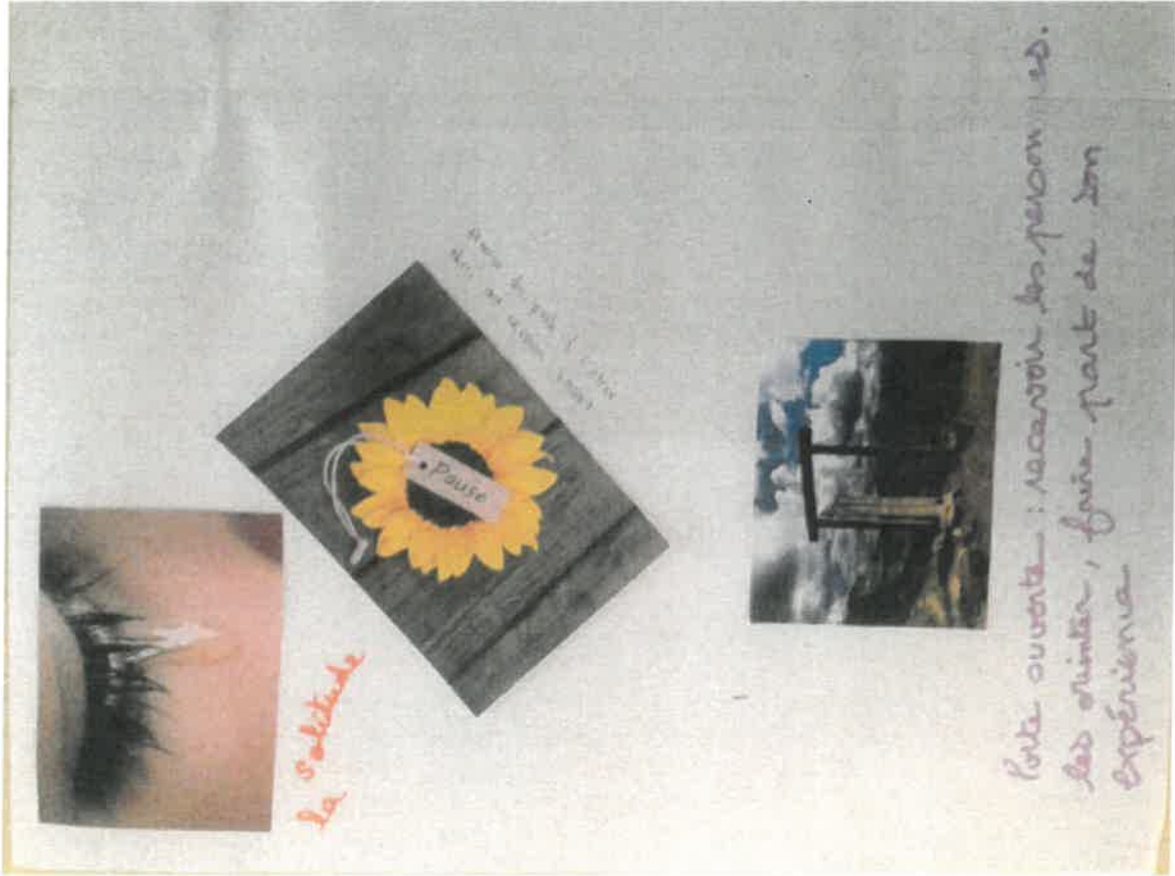
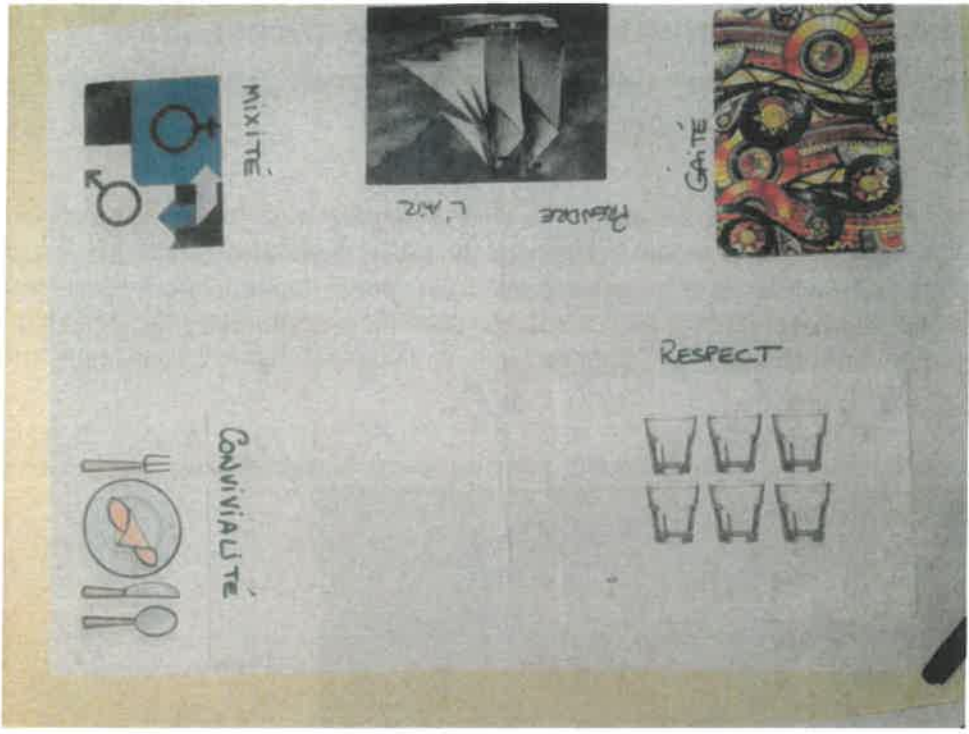
Comment bien vivre ensemble en structure d'accueil

16 octobre 2017 - Loir-et-Cher

Travail en sous-groupes autour de la question « comment bien vivre ensemble en structure d'accueil ? » : chacun est invité à choisir une photo représentative, à son sens, du « bien vivre ensemble » que ce soit négatif ou positif. Le but est que chaque personne puisse expliquer à son groupe pourquoi le choix de cette photo, de faire débat et de mettre en commun les avis de chacun. Dans un second temps, les animateurs proposent que chaque groupe retransmette un petit résumé de leurs échanges à l'ensemble des participants.

Photos des 4 groupes ayant mis en commun leurs différents points de vue sur le bien vivre ensemble :





social

Addictions et lutte contre les exclusions



Lors des ateliers.

Une première rencontre régionale « Addictions et lutte contre les exclusions », co-organisée par la fédération des acteurs de la solidarité, et la fédération addictions, s'est déroulée jeudi dans les locaux d'Escalé et habitat, à Blois. Rassemblant cinquante professionnels issus d'une vingtaine de structures des six départements de la région, cette journée de travail avait pour objectif de « mieux se connaître afin de construire ensemble des réponses adaptées aux personnes accueillies. Les publics de nos deux fédérations peuvent en effet être les mêmes » expliquaient José Pires Diez, directeur régional de la fédération des acteurs de la solidarité, et

Bernard Bertrand, délégué régional de la fédération addictions. L'atelier de l'après-midi était ainsi consacré à un état des lieux sur le partenariat entre les deux secteurs, et sur les difficultés rencontrées. Au programme également la présentation du guide *Addictions et lutte contre les exclusions* co-construit par les deux fédérations. « Mais nous continuons à avoir besoin d'être soutenus » soulignaient nos deux interlocuteurs. « Les difficultés sociales ne cessent d'augmenter. Il faut donner les moyens aux différents professionnels ne n'être pas seulement dans le faire, mais aussi dans le penser, comme aujourd'hui. »

Cor. NR : Monique Cabourg



Fédération
des acteurs de
la solidarité

CENTRE VAL DE LOIRE

20 Quai Saint Jean – 41000 Blois
centrevaleloire@federationsolidarite.org

